



REVALIDATION DE LA FORMATION DE FORMATEURS EN SITUATION SANITAIRE EXCEPTIONNELLE



Durée :

1 journée

Horaires :

De 08h30 à 17h00



Participants :

12 personnes maximum

Date :

13 décembre 2022



Prix :

200,00€ / Participant



Public concerné :

- Enseignants CESU,
- Formateurs GSU de CESU et des services hospitaliers directement impactés par une SSE et/ou NRBC-e (SAMU, SMUR, SU, Service de la sécurité, équipe dédiée à la décontamination).

Objectif :

Actualisation des connaissances relatives à la gestion de situation sanitaire exceptionnelle avec ou sans risque NRBC-e.

Maintien de l'habilitation de formateur SSE

Pré requis :

- Lecture de la note technique de cadrage de 2014 : Formation des personnels de santé aux SSE,
- Connaissance du plan zonal de mobilisation,
- Lecture de la note : décontamination hospitalière 2012.

Compétences visées / Contenu de la formation :

- Les **principes pédagogiques** appliqués aux SSE
- Rappels sur **les risques NRBC** et les **Techniques de protection**,
- Place de l'établissement et des personnels face aux SSE
 - Les **plans** ORSEC, ORSAN, Plan blanc, plan bleu,
 - Organisation d'un **SAU** en cas d'afflux massif de victime,
 - Organisation de la **décontamination**, de la vaccination de masse

Méthodes et outils pédagogiques :

- Pré test – post test
- Pédagogie active, les futurs formateurs construisent leur formation,
- Découverte des méthodes pédagogiques permettant l'expression des apprenants,
- Jeux de rôle et mises en situations avec de véritables apprenants,
- Analyse réflexive,
- Mannequin de simulation,
- Attestation de présence sur demande,
- Attestation de revalidation formateur d'une validité de 4 ans.

Équipe pédagogique :

Responsable pédagogique du CESU 21, Médecins, enseignants et équipe pédagogique du CESU 21.

Màj : 08/04/2022

C.E.S.U. 21 – CHU DIJON – Hall A RDC
14 rue Gaffarel - BP 77908 DIJON Cedex

Assistante de Formation: Laure FERRANDO

03-80-29-37-38 ✉ cesu21@chu-dijon.fr <http://cesu21.chu-dijon.fr/>

N° Déclaration d'existence : 26.21.P0038.21 (Délivré par la Préfecture de Côte